



## Droit à l'image

Carnaval 2012 : j'ai gagné le prix du plus moche. La classe !  
Moins drôle, on me voit dans la photo du défilé publiée sur un journal en ligne. J'aimerais la faire supprimer.

Je Peux

Je ne Peux Pas



## **À retenir**

**Lors de manifestations publiques, on a le droit de te prendre en photo avec la foule et de publier l'image.**



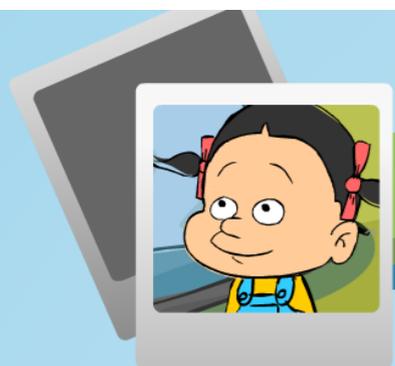
## Droit à l'image

Ouh la ! J'ai vraiment l'air stupide sur la photo qu'a publiée Alex sur son blog. C'est la loose ! Je vais lui demander de l'enlever.

## **À retenir**

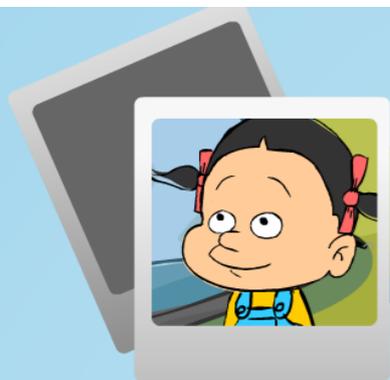
**Personne n'a le droit de publier une photo de toi sans ton accord. Tu peux refuser et la faire retirer.**





## Droit à l'image

Elle n'est vraiment pas drôle ma soeur. Je voulais juste mettre une vidéo d'elle sur Internet mais elle refuse mordicus ! Et si je le faisais quand même ?



## Droit à l'image

Pas tristes les vacances ! Et si je partageais en ligne cette photo de moi en maillot Tarzan ? Ca va faire craquer les filles.

## **À retenir**

**Garde bien en tête que ce que tu publies peut rester des années visible sur Internet.**



## Droit à l'image

Je me disais bien que l'autre jour ce touriste me prenait en photo avec ma baguette... Et me voilà sur un guide en ligne ! J'aimerais bien lui dire le fond de ma pensée.

## **À retenir**

**Demande lui de supprimer la photo, c'est ton droit. S'il ne le fait pas, tu peux le signaler au site qui publie son blog, à la CNIL, au commissariat...**



## Droit à l'image

### conseils clefs

- 1** Ton image est précieuse. Réfléchis avant de publier des photos ou des vidéos.
- 2** Tu as le droit de dire : "NON, je ne veux pas qu'on publie certaines photos de moi".
- 3** Pense aussi à demander leur accord aux personnes dont tu veux mettre des images en ligne.
- 4** Ta photo mise en ligne malgré toi ? Demande son retrait. Si c'est grave, tu peux porter plainte.